

Risques psychosociaux et petites entreprises

Outil "Faire le point"

Les risques psychosociaux (RPS) : stress, harcèlement, agressions... peuvent être difficiles à appréhender. Ils n'en demeurent pas moins des risques professionnels à part entière, pouvant avoir un véritable impact sur la santé des salariés. Cet outil est destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, pour les aider à « Faire le point » sur la présence ou non de RPS. Il doit permettre d'intégrer les RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels comme l'impose la réglementation. Son utilisation implique une participation des salariés pour qu'ils parlent du contenu de leur activité, de leur métier et du terrain. En outre, il fournit des indications et des pistes pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action. Ce document s'intègre dans une démarche complète d'accompagnement des petites entreprises dans la compréhension et la prévention des RPS qui est exposée de manière complète sur le site:

www.travailler-mieux.gouv.fr

Comment utiliser cet outil ?

Cet outil doit être utilisé dans le cadre d'un dialogue et d'une participation des salariés ou de leurs représentants. Il est important de considérer ce moment d'échange comme une contribution à la prévention des RPS et par conséquent de veiller à lui consacrer le temps nécessaire.

- 1- Imprimer le questionnaire
- 2- Débattre collectivement de chacun des 41 items
- 3- Reporter les réponses choisies pour obtenir le tableau d'évaluation des facteurs de risque
- 4- Lire la note de synthèse en fonction des résultats obtenus
- 5- Elaborer collectivement des pistes d'action en lien avec la situation de l'entreprise

Points importants avant de commencer :

- Toutes les questions doivent être renseignées

- Les utilisateurs sont invités à interpréter les formulations des questions en fonction du contexte d'utilisation (le terme «entreprise» peut être remplacé par «unité de travail», le terme «salariés» peut être remplacé par «agents» etc.)
- Cet outil ne permet pas de mesurer un niveau de stress ou de comparer les résultats avec d'autres entreprises
- En fonction des résultats issus de l'utilisation de ce premier outil, l'entreprise pourra approfondir l'analyse avec un second outil basé sur l'analyse des «situations-problèmes».



Pour que cet outil fonctionne il faut que les macros soient activées dans excel (pour les versions récentes d'excel, se reporter à l'avertissement de sécurité en haut de l'écran, sous la barre d'outil)

[Imprimer la page](#)

[Mentions](#)

Mentions:

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a développé cet outil dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant les organismes de prévention, mis en place et animé par le Ministère chargé du travail (Direction générale du travail, cellule RPS).

- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact),
- Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) Poitou-Charentes,
- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Languedoc-Roussillon,
- Carsat Sud-Est,
- Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA),
- Centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprises (CISME)
- Direction des risques professionnels de la Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS),
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Ile-de-France,
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS),
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Direction générale du travail,
- Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP),

L'outil est mis à disposition de tous, gratuitement, via les sites:

www.travailler-mieux.gouv.fr

www.anact.fr

www.inrs.fr

Il doit être utilisé dans son intégralité, sans modification, avec les logotypes de ses concepteurs. Toute autre utilisation est soumise à un accord écrit préalable de l'INRS.

Pour toute remarque sur cet outil vous pouvez écrire à:

site.web@inrs.fr